



**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de : **Lundi 20 Décembre 2021**

OBJET : Créations de Poste -

Président de séance : Monsieur Félix ISMAIN

Secrétaire de séance : Monsieur Robert DULYMOIS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN le 20 Décembre, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h en présentiel ou par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson en raison de l'épidémie COVID-19, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. **Approbation des Procès-Verbaux des réunions du Comité du 04, du 13 août et du 27 Octobre 2021**
Dossiers Finances
2. Examen du Budget Supplémentaire 2021 : Budget Principal
3. Examen du Budget Supplémentaire 2021 : Budget Annexe CFME
4. Crédits provisionnels
5. Mise en réforme : sortie de l'actif des biens du PNRM
Dossiers Ressources Humaines
6. Création de postes
7. Bilan social
8. Convention d'accompagnement social avec le CDG972
Dossiers « Economie durable »
9. Convention tripartite PNRM/Association LASOTE/Agriculteurs
10. Convention PNRM/Éleveurs de Cochons Créoles
11. Convention cadre PNRM/INRAE
12. Convention PNRM/Association GRENN' PEYI et Héritiers indivis
13. Programme COMMON GROUND/PNRM/JDE
Points d'information
14. Convention PAT
15. Convention de partenariat Rectorat / PNRM
16. Questions diverses

Membres présents

Pour la CTM → : Mesdames N. ACCUS-ADAINÉ – C. EMMANUEL – S. NORCA – Monsieur F. ISMAIN –

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet) - Mr G. MONSTIN (Carbet) - Mr J. MONFORT (Diamant) -- Mr E. JEAN-BAPTISTE (Fonds-Saint-Denis) - Mr J-L. GUIZONNE (Grand'Rivière) - Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) - Mr E. GABRIEL (Marin) - Mr R. BRITHMER (Morne-Rouge) - Mme K. SALIBER (Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) - Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière-Salée) - Mr R. DULYMOIS (Robert) - Mme M-A APOCALE (Saint-Esprit) - Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) - Mr C. PALIN (Trinité)
→ **Communautés d'agglomération** : Mr B. BIROTA (CAP NORD)

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→ **CTM** : Mme N. LIMIER à Mme C. EMMANUEL – Mme F. CARIUS à Mme S. NORCA
→ **Communes** : Mr A. BIRON (Case Pilote) à Mr MONSTIN (Carbet) - Mr D. DELEPINE (Ducos) à Mr J. MONFORT (Diamant) - Mr S. THALMENCY (Lorrain) à Mr J-C VARACAVOUDIN (Macouba) – Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) et Mr E. JULIAT (Schoelcher) à Mr F. ISMAIN (CTM) – Mme B. BARDOUX (Trois Îlets) à Mme L. ACCUS-ADAINÉ (CTM)

Membres titulaires absents

→ **CTM** : Mesdames K. BERNABÉ – M-A RAVIN – L. BEAULIEU - Messieurs N. AZEROT - D. DINAL – E. DUFEAL – J-C ECANVILLE – O. MARIE-REINE – M. NADEAU – J. ROSE
→ **Communes** : - Mme L. BESUBE (Ajoupa-Bouillon) - Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) – Mr B. BABIN (Bellefontaine) - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) - Mr J. DOMERGUE (François) - Mr J. THABAR (Gros-Morne) - Mr D. DOULIN (Lamentin) – Mr M. MICHALON (Marigot) – Mr G. GLONDU (Rivière Pilote) - Mr M. GOLBASAMY (Saint Pierre) – Mr C. SAINT-CYR (Sainte Anne) – Mr J. ELISABETH (Sainte Luce) - Mr L. OCCOLIER (Vauclin)
→ **Communautés d'agglomération** : Mr J-F. BEAUNOL (CAESM) – Mr L. CLEMENTE (CACEM)

Invitée excusée : Madame Véronique LEFEBVRE – Trésorière du Syndicat Mixte du PNRM

Assistaient à la Réunion

Monsieur M. VEILLEUR, Directeur Général des Services du PNRM par intérim et ses Collaborateurs

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique

Accusé de réception en préfecture
070 559720019-20211220-21-60-DE
Date de réception préfecture : 27/12/2021



PREFECTURE DE MARTINIQUE

- Vu** le code général des collectivités territoriales aux articles 2311-1 et s ;
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM ;
- Vu** le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel régional de la Martinique ;
- Vu** la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu** la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 qui a introduit la possibilité de recruter des agents de catégorie C et B sur un emploi permanent dans le cadre de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- Vu** le tableau des effectifs,

Considérant, que la régularisation d'un certain nombre d'agents nécessite la création des postes de titulaires suivants :

DIRECTIONS	SERVICES CONCERNES	NOMBRE D'AGENTS CONCERNES
Direction de la Biodiversité et de l'Aménagement Durable du Territoire (DBADT)	Police de la nature	1 Adjoint technique
	Entretien RNNC	1 Adjoint technique
Direction de la Gestion et Equipement des Sites (DGES)	Entretien et Espaces-verts	4 Adjoints techniques
Direction des Finances et des Ressources Humaines (DFRH)	Service comptabilité	1 Adjoint administratif
Direction de la Formation et de l'Economie Durable (DFED)	Aménagements paysagers et travaux agricoles	1 Adjoint technique
	Site d'expérimentation Fond-Bourlet	1 Adjoint technique
Direction de l'Animation du Territoire, de l'Education à l'Environnement et à la Culture (DATEEC)	Animations Equestres	2 Adjoints techniques

Considérant, que la régularisation d'un certain nombre d'agents nécessite la création d'emplois permanent article 3-3 2° :

DIRECTIONS	SERVICES CONCERNES	NOMBRE D'AGENTS CONCERNES
Direction de la Gestion et Equipement des Sites (DGES)	Entretien	1 Adjoint technique

Direction de l'Animation du Territoire, de l'Education à l'Environnement et à la Culture (DATEEC)	Animations Equestres	<p>Accusé de réception en préfecture 972-259720019-20211220-21-60-DE Date de réception préfecture : 27/12/2021</p>  <p>PREFECTURE DE MARTINIQUE</p>
Direction de la Biodiversité et de l'Aménagement Durable du Territoire (DBADT)	Police de la nature	1 Adjoint technique

Considérant, que le poste de chargé de communication doit être créé pour régulariser un contrat en cours :

DIRECTIONS	SERVICES CONCERNES	NOMBRE D'AGENTS CONCERNES
Direction Générale des Services (DGS)	Chargée de communication	1 Attaché

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

le Comité syndical

Article 1

Adopte la création des postes ci-dessus :

- Par voie de recrutement direct pour l'accès à l'emploi de titulaire : 10 postes d'Adjoint technique (catégorie C) ;
- Par voie de recrutement direct pour l'accès à l'emploi de titulaire : 1 poste d'Adjoint Administratif (catégorie C) ;
- Emploi permanent article 3-3 2° : 3 postes d'Adjoint Technique (catégorie C) ;
- Emploi permanent article 3-3 2° : 1 poste d'attaché (catégorie A).

Article 2

Autorise le Président du Syndicat Mixte à signer tous les actes individuels nécessaires à ces créations des postes et à modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Article 3

Décide d'inscrire les crédits nécessaires au chapitre 012 au budget en vigueur et suivants.

Article 4

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte et transmise au représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le lundi 20 décembre 2021

Le Président

Félix ISMAIN

